

de sa terre, de la mer ou de la rivière, sans demander au gouvernement ou au ministre ce qu'il peut en faire, découvrira qu'il vit dans des conditions absolument différentes de celles que beaucoup d'entre nous ont connues.

Je termine, monsieur l'Orateur. Nous pouvons revenir au temps de guerre et à nos producteurs et en tirer une leçon. Je ne vous importunerai pas de détails, monsieur l'Orateur, mais je crois qu'il y a une petite leçon à tirer. Nous parlons des éleveurs de moutons et des producteurs de laine. Dans le bon vieux temps, on pouvait se faire un vêtement avec la laine de son mouton. Si la présente mesure est adoptée, nous ne le pourrions plus sans en demander la permission au ministre ou au gouvernement.

M. Schumacher: Il est dix heures moins trois, monsieur l'Orateur. La Chambre me permettrait-elle de déclarer qu'il est dix heures?

Des voix: Dix heures.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Sauf erreur, la Chambre n'est pas d'accord.

M. Bell: Si la présidence mettait la question aux voix, nous découvririons qui ne veut pas poursuivre cette soirée agréable.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre veut-elle que je déclare qu'il est dix heures?

Des voix: Dix heures.

Des voix: Non.

L'hon. M. Hees: Ils font de l'obstruction.

M. Muir (Lisgar): Permettez-moi d'invoquer le Règlement, monsieur l'Orateur. Je remarque que le leader de la Chambre n'est pas ici ce soir. Le ministre dirait-il à la Chambre si le débat en cours va être repris demain?

L'hon. M. Olson: Il reste trois ou quatre minutes environ; cela suffirait pour adopter la mesure.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Ce qu'a signalé le député n'était pas un rappel au Règlement.

L'hon. M. Hees: Le ministre répondra-t-il à la question?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Le point soulevé par le député de Lisgar (M. Muir) n'était pas un rappel au Règlement.

M. Schumacher: Puis-je maintenant déclarer qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur?

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre ne consent pas encore à l'unanimité à ce que nous déclarions qu'il est 10 heures.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dix heures vont bientôt sonner si nous continuons de parler.

M. Schumacher: Monsieur l'Orateur...

Une voix: Ne gaspillez pas le temps de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Il est maintenant 10 heures.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

LA DÉFENSE NATIONALE—L'ÉTUDE PORTANT SUR LES BASES—L'EXAMEN DES RECOMMANDATIONS

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, j'ai posé au ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) une question sur l'étude entreprise par son ministère au sujet des bases inutiles. J'ai également demandé au ministre s'il permettrait qu'un comité de la Chambre entende le point de vue de particuliers et d'organismes intéressés avant que l'on prenne une décision définitive au sujet de la fermeture de diverses bases.

Le ministre m'a laissé entendre dans sa réponse que ces décisions concernant le sort des bases des forces canadiennes relevaient uniquement de l'exécutif. Autrement dit, il ne voyait pas la nécessité de ces démarches publiques. Je reconnais sans difficulté qu'en fin de compte l'exécutif doit prendre la décision et accepter les conséquences. Pour être franc, je n'envie pas le ministre. Cependant, il supposait implicitement dans sa réponse qu'il n'avait nullement l'obligation de consulter les intéressés avant de rendre sa décision.

Entre parenthèses, j'ai appris avec plaisir qu'il a l'intention de donner un préavis considérable aux gouvernements municipaux et aux travailleurs en cause. Néanmoins, il n'était pas prêt à admettre la nécessité de consulter au préalable les groupes intéressés. Dans une situation où l'exercice de la prérogative de l'exécutif pourrait entraîner ultimement un bouleversement économique et social